



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2024**

**NOMBRE DE MEMBRES****Afférents au Conseil Municipal : 39****En exercice : 39****Ayant pris part à la délibération : 38**Mis en ligne le : **22 OCT. 2024**

L'an deux-mille vingt-quatre et le dix-sept du mois d'octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux, articles. L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

**Présents :**

M. GACHON - M. MONDOLONI - Mme CZURKA- M. AMAR - Mme MORBELLI - M. MERSALI-  
Mme CUILIERE - M. GARDIOL - M. PORTE - M. MICHEL - Mme DESCLOUX - M. PIQUET-  
M. RENAUDIN - Mme HAMOU-THERREY - Mme MICHEL - Mme RAFIA -Mme BERTHOLLAZ-  
Mme ROVARINO- M. MATHON - M. SAURA - M. MENGEAUD - Mme MERAKCHI - M. SAHRAOUI - M.  
LICCIA - Mme SAHUN- M. ALLIOTTE - M. SANCHEZ -Mme PIOMBINO- M. LARLET- M.WAHARTE

**Pouvoirs :**

Mme NERSESSIAN à Mme CZURKA - M. OULIE à M. MERSALI - Mme ATTAF à M. AMAR - Mme ROSADONI à  
M. PIQUET - Mme CHAUVIN à Mme MICHEL- - M. JESNE à M. PORTE - M. DE SOUZA à Mme HAMOU-THERREY  
- M. BOCCIA à M. ALLIOTTE

**Absents :** M. BORELLI**Secrétaire de séance :** M. Malick SAHRAOUI**INSTITUT LES FAUVETTES – MODIFICATION DESIGNATION DES MEMBRES – ABROGE ET REMPLACE LA DELIBERATION 20-108****N° Acte : 5.3**

Délibération n°24-156

Les Instituts Médico-Educatifs (IME) ont pour mission d'accueillir des enfants et adolescents handicapés atteints de déficience intellectuelle quel que soit le degré de leur déficience.  
L'objectif est de leur dispenser une éducation et un enseignement spécialisés prenant en compte les aspects psychologiques et psychopathologiques ainsi que le recours à des techniques de rééducation.

Cette association a pour but de promouvoir et de gérer toute réalisation se proposant d'accueillir, de loger, de nourrir les jeunes travailleurs de 16-25 ans, de mettre en place un comité local pour le

logement autonome des jeunes et de développer toute action éducative et socio-culturelle visant à favoriser la formation professionnelle, la promotion et l'insertion sociale.

Considérant que la Municipalité, souhaite modifier les représentants de la commune au sein de l'Institut Les Fauvettes

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver la désignation des membres représentant la commune au sein de l'Institut Les Fauvettes comme suit :

Membres : M. GARDIOL – M. PORTE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de son président et après avoir délibéré, vote à l'Unanimité

DESIGNE comme représentants de la commune au sein de l'Institut Les Fauvettes

Membres : M. GARDIOL – M. PORTE

POUR EXTRAIT CONFORME  
VITROLLES, le 21/10/2024

Le Secrétaire de Séance

P. le Maire et par délégation  
La Directrice des Affaires Juridiques et  
Institutionnelles

**M. SAHRAOUI**



**C. LANZARONE**